



Rincage et nettoyage des corps de chauffe

Par **Maggoo38320**, le **14/03/2015** à **16:25**

Bonjour,
J'ai quitté mon logement le 22 janvier 2015.
L'agence par lequel nous passons viens de me retourner notre caution.
L'agence nous a déduit une participation nettoyage/rincage corps de chauffe.
Pouvez vous me dire ce que cela inclus?
Nous avons un chauffage au gaz en citerne enterrée et une cheminée.
Nous faisons chaque année l'entretien des 2 par un professionnel.
Pour moi corps de chauffe signifie chauffage.
Merci de m'éclairer sur ce point.
Cordialement.
Magali

Par **janus2fr**, le **15/03/2015** à **10:55**

Bonjour,
"nettoyage/rincage corps de chauffe", c'est effectivement une partie de l'entretien que doit faire le locataire pour les chaudières et chauffe-eau.
Votre chaudière produisait t-elle aussi l'eau chaude sanitaire ou aviez-vous en plus un chauffe-eau ? Et si chauffe-eau, en aviez-vous bien fait l'entretien ?

Par **Maggoo38320**, le **15/03/2015** à **20:47**

Nous n'avions pas de chauffe eau.
Elle produisait aussi bien le chauffage l'hiver que l'eau chaude toute l'année.
Nous ferions l'entretien par un professionnel et une copie était envoyer a l'agence